

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1514

8 juillet 2011

SOMMAIRE

Adames S.A.	72667	Majuro Investments S.A.	72668
Aéroservice Luxembourg S.à r.l.	72667	NRB Finance S.A.	72645
Aesthetic Acquisition S.à r.l.	72668	Panis, Sàrl	72664
Alcar s.à r.l.	72669	Qealem Holding S.à r.l.	72656
Allianz Global Investors Fund	72665	Ramius Special Alternative Program	72672
Allsaints Company S.A.	72655	Rhodes Holding I S.à r.l.	72672
Alpha Investimenti Sicav	72669	Scientific Games (Luxembourg) Invest- ments S.à r.l.	72642
Alpha Properties S.A.	72669	Scolbel Participations S.A.	72641
Alvisse Parc Hôtel S.A.	72666	Securum Equity Partners	72626
Anciennes Tanneries de Wiltz s.à r.l.	72666	Share	72665
Aperam	72671	Socas 9011	72643
Apollo Feeder Golf (EU)	72666	Société Européenne de Matériel pour l'Ap- pareillage	72643
Apollo Feeder Golf (US)	72667	Solma S.A.	72644
Arc Advisory Company S.A.	72671	Special Products Corporation Sàrl	72644
Arcavest Project s.à r.l.	72671	SPM-Soparfi S.A.	72644
Arcavest Project s.à r.l.	72672	Star One Media S.à r.l.	72669
Auren International S.A.	72643	Taurus Transinvest S.A.	72644
Autonomy Capital One S.à r.l.	72667	TCL Finance Luxembourg Sàrl	72655
Backblock S.à r.l.	72666	The Swatch Group Re (Luxembourg) S.A.	72655
BELLUS Health Luxco I S.à r.l.	72645	Ulran S.A.	72655
BNP Paribas Flexi II	72668	Uvet International S.A.	72655
CS Nordic Retail Holdings No.1 S.à r.l.	72665	Uvet International S.A.	72663
Elysis Trading S.A.	72666	Vespucci S.à r.l.	72663
evotech	72664	Zenit Multistrategy Sicav	72664
jeedecece	72665		
La Mondiale Europartner S.A.	72664		
LB Software S.A.	72643		

Securum Equity Partners, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 159.998.

In the year two thousand eleven, on the twenty-second of March;

Before Us, M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Securum Capital Ltd, a limited liability company, governed by Cyprus law, having its registered office at 3rd Floor, Methonis Tower, 73 Archbishop Makarios Avenue, P.O. Box 28770, 2082 Nicosia, Cyprus, registered with Department of Registrar of Companies of Cyprus under company number 267198, (hereinafter the Founding Shareholder),

here represented by Mr. Christian DOSTERT, employee, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on February 21st, 2011.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as described above, has required the undersigned notary to document the deed of incorporation of a public limited liability company (*société anonyme*) which it deems to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

ARTICLES OF ASSOCIATION

Art. 1. Definitions. In the interpretation of these articles of association unless the context otherwise indicates, the following terms shall have the following meanings:

Articles	means these articles of association.
Board of Management	means the management body (<i>directoire</i>) of the Company consisting of the members of the Board of Management, if several members have been appointed.
Business Day	means any day (other than a Saturday or Sunday) on which commercial banks are usually opened for business in Luxembourg.
Chairman	means the chairman of the Board of Management from time to time.
Company	means Securum Equity Partners.
General Meeting	means the general meeting of the Shareholders.
Group	means the Company together with its subsidiaries, if any.
Law	means the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended from time to time.
Legal Entity	means a legal person that could be appointed as member of the Board of Management or as member of the Supervisory Board from time to time.
Shareholders	means the persons registered in the register of the Company, in application of articles 39 and 40 of the Law as the holders of Shares from time to time and Shareholder means any of them.
Shares	means the shares in registered form in the share capital of the Company having a par value of one Euro (EUR 1) each and Share means any of them.
SICAR Law	means the law of June 15, 2004 on the investment company in risk capital, as amended from time to time.
Sole Shareholder	means the sole person registered in the register of the Company, in application of articles 39 and 40 of the Law, as the only holder of the Shares from time to time.
Supervisory Board	means the supervisory body (<i>conseil de surveillance</i>) of the Company consisting of the members of the Supervisory Board, if several members have been appointed.

Art. 2. Form and Name. The name of the Company is "Securum Equity Partners". The Company is a public limited liability company (*société anonyme*) governed by the present Articles, the Law and the relevant legislation.

The Company may have a Sole Shareholder or more Shareholders. Any reference to the Shareholders in the Articles shall be a reference to the Sole Shareholder if the Company has only one Shareholder.

Art. 3. Corporate Object. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular be appointed as and act as the managing general partner of one or several corporate partnership(s) limited by shares whether organized as an investment company in risk capital governed by the SICAR Law, or not.

The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in

the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities, which may be convertible into shares of the Company or not. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful for the accomplishment of its object.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting. Within the boundaries of Luxembourg-City, the registered office may be transferred by a resolution of the Board of Management.

The Board of Management shall further have the right to set up branches, subsidiaries or other offices wherever it shall deem fit, either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

Where the Board of Management determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 6. Share Capital. The subscribed share capital of the Company is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-), represented by thirty-one thousand (31,000) Shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for the amendment of the Articles, as prescribed in article 11 below.

Art. 7. Shares. The Shares shall be in registered form (actions nominatives) and will remain in registered form.

A register of the Shareholder(s) of the Company will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any Shareholder. Such register shall set forth the name of each Shareholder, its residence or elected domicile, the number of Shares held by it, the amounts paid in on each such Share, and the transfer of Shares and the dates of such transfers. The ownership of the Shares will be established by the entry in this register.

Certificates of these entries may be issued to the Shareholders and such certificates, if any, will be signed by the Chairman or by any two (2) members of the Board of Management.

The Company will recognise only one (1) holder per Share. In case a Share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between a usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

The Company may redeem its own Shares within the limits set forth by Law.

Art. 8. Transfer of Shares. The transfer of Shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the Shareholder(s), such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Art. 9. Powers of the General Meeting. As long as the Company has only one Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one Shareholder. Decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of Shareholders. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

Art. 10. Annual General Meeting - Other meetings. The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the

municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the third Thursday in June of each year at 1pm. If such day is not a Business Day, the annual General Meeting shall be held on the next following Business Day.

Notwithstanding the above, the annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board of Management exceptional circumstances so require.

Other meetings of the Shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) all Shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Shareholders can properly deliberate. Participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 11. Notice, Quorum, Convening notices, Powers of attorney and Vote. The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

The Board of Management as well as the statutory auditors or, if exceptional circumstances require so, any two members of the Board of Management acting jointly may convene a General Meeting.

They shall be obliged to convene it so that it is held within a period of one (1) month, if Shareholders representing one-tenth (1/10) of the subscribed capital require it in writing, with an indication of the agenda.

One or more Shareholders representing at least one tenth (1/10) of the subscribed capital may require the entry of one or more items on the agenda of any General Meeting. This request must be addressed to the Company at least five (5) days before the relevant General Meeting.

Convening notices for every General Meeting shall contain the agenda and shall take the form of announcements published twice, with a minimum interval of eight (8) days, and eight (8) days before the meeting, in the Official Journal (Mémorial) and in a Luxembourg newspaper.

Notices by mail shall be sent eight (8) days before the meeting to registered Shareholders.

Where all the Shares are in registered form, the convening notices may be made by registered letters only.

If all the Shareholders are present and/or represented at a General Meeting and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted in a General Meeting where at least one half (1/2) of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles and, as the case may be, the text of those which concern the objects or the form of the Company.

If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen (15) days interval at least and fifteen (15) days before the meeting in the Official Journal (Mémorial) and in two (2) Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting.

The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds (2/3) of the votes expressed at the relevant General Meeting. Votes relating to Shares for which the Shareholder did not participate in the vote, abstain from voting, cast a blank (blanc) or spoilt (nul) vote are not taken into account to calculate the majority.

A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person who need not be a Shareholder as its proxy in writing whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed.

Any change in the nationality of the Company and any increase of a Shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the Shareholders.

Each Share is entitled to one vote at General Meetings.

The Shareholders may vote in writing (by way of a voting bulletins) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (i) the name, first name, address and the signature of the relevant Shareholder, (ii) the indication of the Shares for which the Shareholder will exercise such right, (iii) the agenda as set forth in the convening notice and (iv) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda. In order to be taken into account, the original voting bulletins must be received by the Company before the relevant General Meeting.

Before commencing any deliberations, the Shareholders shall elect a chairman of the General Meeting. The chairman shall appoint a secretary and the Shareholders shall appoint a scrutineer. The chairman, the secretary and the scrutineer form the General Meeting's bureau.

The minutes of the General Meeting will be signed by the members of the bureau of the General Meeting and by any Shareholder who wishes to do so.

However, in case decisions of the General Meeting have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the Chairman of the Board of Management.

Art. 12. Management. The Company shall be governed by the provisions of Section IV, paragraph 4, sub-paragraph 2 of the Law, or any further superseding provision.

The Company shall be managed by a Board of Management composed of at least two members who need not be Shareholders of the Company. The members of the Board of Management shall be elected for a term not exceeding six (6) years and shall be eligible for re-appointment.

Where a Legal Entity is appointed as a member of the Board of Management, the Legal Entity must designate a natural person as permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as member of the Board of Management in accordance with article 60 bis 4 of the Law.

The members of the Board of Management shall be appointed by the General Meeting. The General Meeting shall also determine the number of members of the Board of Management, their remuneration and the term of their office. A member of the Board of Management may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

The members of the Board of Management may be assigned by the General Meeting either an A or a B signatory power, such members of the Board of Management to be designated as Class A members of the Board of Management or as Class B members of the Board of Management as applicable.

In the event of vacancy in the office of a member of the Board of Management because of death, retirement or otherwise, the remaining members of the Board of Management may elect, by a majority vote, a member of the Board of Management to fill such vacancy until the next meeting of the General Meeting. In the absence of any remaining members of the Board of Management, a meeting of the General Meeting shall promptly be convened and held to appoint new members of the Board of Management.

Art. 13. Meetings of the Board of Management. The Board of Management shall appoint a Chairman among its members and may choose a secretary, who need not be a member of the Board of Management, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Management. The Chairman will preside at all meetings of the Board of Management. In his/her absence, the other members of the Board of Management will appoint another Chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the members of the Board of Management present or represented at such meeting. Meetings of the Board of Management shall in principle be held at the registered office of the Company.

The Board of Management shall meet upon call by the Chairman or any two members of the Board of Management at the place indicated in the notice of meeting.

Written notice of any meeting of the Board of Management shall be given to all the members of the Board of Management at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board of Management.

No such written notice is required if all the members of the Board of Management are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, of each member of the Board of Management. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places determined in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Management.

Any member of the Board of Management may act at any meeting of the Board of Management by appointing in writing, whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, another member of the Board of Management as his or her proxy.

The Board of Management can validly debate and take decisions only if at least one half of its members is present or represented, and if applicable, if at least one (1) Class A member of the Board of Management and at least one (1) Class B member of the Board of Management are present or represented. A member of the Board of Management may represent more than one of his or her colleagues, under the condition however that at least two members of the Board of Management are present at the meeting or participate at such meeting by way of any means of communication that are permitted under the Articles and by the Law. Decisions are taken by the majority of the members present or represented.

In case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall have a casting vote.

Any member of the Board of Management may participate in a meeting of the Board of Management by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the members of the Board of Management attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the members of the Board of Management can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting of the Board of Management held by such means of communication will be deemed to be held in Luxembourg.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Management may also be passed in writing, in case of urgency or where other exceptional circumstances so require. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each member of the Board of Management.

The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Art. 14. Minutes of meetings of the Board of Management. The minutes of any meeting of the Board of Management shall be signed by all members of the Board of Management present at such meeting and a copy sent to any member of the Board of Management not present.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by any two (2) members of the Board of Management.

Art. 15. Powers of the Board of Management. Subject to article 18 of the Articles, the Board of Management is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest.

All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the General Meeting and to the Supervisory Board fall within the competence of the Board of Management.

Art. 16. Delegation of powers. The Board of Management may appoint a person (délégué à la gestion journalière) either a member of the Board of Management or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board of Management may appoint a person, either a member of the Board of Management or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the Board of Management. This permanent representative shall act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the Board of Management of any such entity.

The Board of Management is also authorized to appoint a person, either member of the Board of Management or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 17. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of two (2) members of the Board of Management, or by the joint signature of one (1) Class A member of the Board of Management and one (1) Class B member of the Board of Management, or in the case of the sole member of the Board of Management, the sole signature of the sole member of the Board of Management.

The Company shall further be bound by the joint signatures of any person or the sole signature of the person to whom specific signatory power has been granted by the Board of Management, but only within the limits of such power. Within the boundaries of the daily management, the Company will be bound by the sole signature, as the case may be, of the person appointed to that effect in accordance with the first paragraph of article 16 above.

Art. 18. Supervisory Board. The Company shall be supervised by a Supervisory Board composed of at least two members who need not to be Shareholders of the Company. The members of the Supervisory Board shall be elected for a term not exceeding six (6) years and shall be eligible for re-appointment.

Where a Legal Entity is appointed as a member of the Supervisory Board, the Legal Entity must designate a natural person as permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as member of the Supervisory Board in accordance with article 60 bis-14 of the Law.

The members of the Supervisory Board shall be elected by the General Meeting. The General Meeting shall also determine the number of members of the Supervisory Board, their remuneration and the term of their office. A member of the Supervisory Board may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a member of the Supervisory Board because of death, retirement or otherwise, the remaining members of the Supervisory Board may elect, by a majority vote, a member of the Supervisory Board to fill such vacancy until the next General Meeting, which shall take place within one (1) month. In the absence of any remaining members of the Supervisory Board, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new members of the Supervisory Board.

The following decisions by the Board of Management shall require the prior authorisation of the Supervisory Board (the Major Decisions):

- Acquisitions or disposals by the Group the consideration for which exceeds Euro ten thousands (EUR 10,000), whether by a single transaction or series of connected transactions;
- Any investments in or the carrying on of business through an entity that is not a wholly owned subsidiary, in excess of Euro ten thousands (EUR 10,000);
- The change, replacement, or any material addition to any loan or loan facility entered into by any member of the Group, or the addition of any new loan or loan facility;
- Any proposal to the General Meeting regarding a merger, consolidation, recapitalization, winding-up or liquidation or commencing of any insolvency proceedings of the Company or any other member of the Group;

- Any proposal to the General Meeting regarding the declaration and payment of any dividend or other distribution by the Company;
- The entry into by the Company or any other member of the Group of any transaction, arrangement with a member of the Board of Management of the Company or any other member of the Group or any person connected with such member of the Board of Management or with any shareholder;
- The removal and appointment of the chairman and the removal and appointment of the chief executive officer of the Company or any other member of the Group;
- The creation of any mortgage, charge, encumbrance or other security interest on any uncalled capital or on any asset of the Company other than in the ordinary course of business;
- The making of capital expenditures by any member of the Group in excess of Euro ten thousands (EUR 10,000) in any year not provided for specifically in the budget;
- Any proposal by the Board of Management made to the General Meeting concerning the removal, replacement and remuneration of the Company's auditors;
- The approval of any significant change in accounting policies or practices, including any alteration of the Company's accounting reference date; and
- The payment to any member of the Board of Management of the Company or any affiliated person of any bonus or commission other than pursuant to an employment contract.

Art. 19. Meetings of the Supervisory Board. The members of the Supervisory Board shall meet whenever a decision entering within its duties, in accordance with article 18 of the Articles is to be taken, upon call of a member of the Supervisory Board or of a member of the Board of Management at the place indicated in the convening notice.

Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to the members of the Supervisory Board at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Supervisory Board.

No such convening notice is required if all the members of the Supervisory Board are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the Supervisory Board.

Any member of the Supervisory Board may act at any meeting of the Supervisory Board by appointing in writing another member of the Supervisory Board as his proxy.

Resolutions of the Supervisory Board are validly taken by the majority of the votes cast by the members of the Supervisory Board present or represented. Each member of the Supervisory Board may cast one vote.

Any member of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

The resolutions of the Supervisory Board will be recorded in minutes signed by all the members of the Supervisory Board present or represented at the meeting.

Circular resolutions signed by all the members of the Supervisory Board shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 20. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the members of the Board of Management, members of the Supervisory Board or officers of the Company is interested in, or is a manager, director, member of the board of management, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any member of the Board of Management, member of the Supervisory Board or officer of the Company who serves as manager, director, member of the board of management, member of the supervisory board, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any member of the Board of Management or member of the Supervisory Board may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such member of the Board of Management or member of the Supervisory Board shall make known to the Board of Management of the Supervisory Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such member's of the Board of Management or member's of the Supervisory Board interest therein, shall be reported to the next following General Meeting.

The preceding paragraph does not apply to resolutions of the Board of Management or member of the Supervisory Board concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company which are entered into on arm's length terms.

Art. 21. Indemnification. The Company may indemnify any member of the Board of Management or member of the Supervisory Board or officer and his/her heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him/her in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a member of the Board of Management or member of the Supervisory Board or officer of the Company or of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he/her is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for fraud, gross negligence or willful misconduct.

In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he/she may be entitled.

Art. 22. Audit. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire (s) aux comptes), or, where required by law, an independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six (6) years and shall be eligible for re-appointment.

The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

Art. 23. Accounting Year. The accounting year of the Company shall begin on January 1 and ends on December 31 of each year, except from the first financial year of the Company.

Art. 24. Annual Accounts. Every year as of the accounting year's end, the Board of Management will draw up the annual accounts of the Company in the form required by the Law.

At the latest one (1) month prior to the annual General Meeting, the Board of Management will submit the Company's balance sheet and profit and loss account together with its report and such other documents as may be required by law to the statutory auditor(s) of the Company who will thereupon draw up its report.

At the latest fifteen (15) days prior to the annual General Meeting, the balance sheet, the profit and loss account, the reports of the Board of Management and of the statutory auditor(s) and such other documents as may be required by the Law shall be deposited at the registered office of the Company where they will be available for inspection by the Shareholders during regular business hours.

Art. 25. Distributions. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 6 above, but shall again be compulsory if the reserve falls below such one-tenth (1/10).

The General Meeting shall determine the allocation of the remainder of the annual net profits and may decide to pay dividends from time to time as in its discretion it believes best suits the corporate purpose and policy and within the limits of the Law.

The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board of Management and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board of Management.

The Board of Management may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

Art. 26. Dissolution. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, bankruptcy, insolvency or any similar event affecting one or several Shareholders.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for the amendment of these Articles, as prescribed in article 11 above. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

The surplus, after realization of the assets and the payment of the liabilities, shall be distributed among the Shareholders proportionally to the Shares held by them.

Art. 27. Applicable law. All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with the Law and, subject to any non-waivable provisions of the applicable law, any agreement entered into by the Shareholders from time to time.

Transitional provisions

The first accounting year begins today and ends on December 31, 2011.

The first annual General Meeting will be held on June 21, 2012.

Subscriptions

The Articles having thus been established, the Founding Shareholder declares that it subscribes to thirty-one thousand Shares representing the total share capital of the Company.

All these Shares have been fully paid up by the Founding Shareholder by a payment in cash, so that the sum of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000) paid by the Founding Shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Statement - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Law.

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand Euros (EUR 1,000.-)

Resolutions of the shareholder

The above named Founding Shareholder, representing the whole of the subscribed share capital of the Company, has passed the following resolutions:

1. the number of members of the Supervisory Board is set at three (3);
2. the following persons are appointed as members of the Supervisory Board:
 - Mr. Davide SPOTTI, born on May 5, 1963 in Mantova (Italy), with professional address at 412F, route d'Esch, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
 - Mrs. Catherine KOCH, born on February 12, 1965 in Sarreguemines (France), with professional address at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
 - Mr. Frédéric GARDEUR, born on July 11, 1972 in Messancy (Belgique), with professional address at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
3. the number of members of the Management Board is set at three (3);
4. the following persons are appointed as members of the Management Board:
 - Mr. Alessio COLUSSI, born on September 7, 1961 in Gorizia (Italy), with professional address at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
 - Mr. Luca GALLINELLI, born on May 6, 1964 in Firenze (Italy), with professional address at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
 - Mr. Nicolas GÉRARD, born on April 20, 1981 in Libramont-Chevigny (Belgium), with professional address at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
3. that there be appointed Securum Advisors Ltd, a limited company organized under the laws of the British Virgin Islands, having its registered address at Morgan & Morgan Building, Road Town - Tortola, British Virgin Islands, as statutory auditor (commissaire aux comptes) of the Company;
4. that the terms of office of the members of the Supervisory Board, the members of the Management Board and of the statutory auditor will expire after the annual General Meeting of the year 2016; and
5. that the address of the registered office of the Company is at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

This document having been read to the proxy holder of the appearing party known to the undersigned notary by his surnames, name, civil status and residence, the said proxy holder of the appearing party signed the present deed together with the undersigned notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-deuxième jour de mars;

Par devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Securum Capital Ltd, une Limited Liability Company, régie par les lois de Chypre, ayant son siège social au 3me étage, Methonis Tower, 73 Archbishop Makarios Avenue, P.O. Box 28770, 2082 Cyprus, enregistrée auprès du Département du Registre des Sociétés de Chypre sous le numéro 267198 (l'Actionnaire Fondateur),

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, employé, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 21 février 2011.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante, ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise ensemble aux formalités d'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'enregistrer l'acte de constitution d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et de dresser les statuts qu'elle a arrêtés comme suit:

STATUTS

Art. 1^{er}. Définitions. En cas d'interprétation des présents statuts, à moins que le contexte ne le prévoit autrement, les termes suivant auront la signification suivante:

Actions	signifie les actions nominatives dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune et Action signifie n'importe laquelle d'entre elles.
Actionnaire Unique	signifie la personne unique inscrite dans le registre de la Société, conformément aux articles 39 et 40 de la Loi, en tant que seul détenteur des Actions de temps à autre.
Actionnaires	signifie les personnes inscrites dans le registre de la Société, conformément aux articles 39 et 40 de la Loi, en tant que détenteurs d'Actions de temps à autre et Actionnaire signifie n'importe lequel d'entre eux.
Assemblée Générale	signifie l'assemblée générale des Actionnaires.
Conseil de Surveillance	signifie l'organe de surveillance de la Société constitué par les membres du Conseil de Surveillance, si plusieurs membres ont été nommés.
Directoire	signifie l'organe de gestion de la Société constitué par les membres du Directoire, si plusieurs membres ont été nommés.
Groupe	signifie la Société collectivement avec ses sociétés filiales, le cas échéant.
Jour Ouvrable	signifie toute journée (autre qu'un samedi ou un dimanche) pendant laquelle les banques commerciales sont normalement ouvertes au public au Luxembourg.
Loi	signifie la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre.
Loi SICAR	signifie la loi du 15 juin 2004 sur les sociétés d'investissement en capital à risque, telle que modifiée de temps à autre.
Personne Morale	Signifie la personne morale qui peut être nommée membre du Directoire ou membre du Conseil de Surveillance de temps à autre.
Président	signifie le président du Directoire de temps à autre.
Société	signifie Securum Equity Partners.
Statuts	signifie les présents statuts.

Art. 2. Forme et Dénomination. La dénomination de la Société est "Securum Equity Partners". La Société est une société anonyme gouvernée par les présents Statuts, la Loi et la législation applicable.

La Société peut avoir un Actionnaire Unique ou plusieurs Actionnaires. Toute référence aux Actionnaires dans les Statuts est une référence à l'Actionnaire Unique si la Société n'a qu'un seul Actionnaire.

Art. 3. Objet Social. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société sera en particulier nommée et agira comme associé gérant commandité d'une ou de plusieurs société(s) en commandite par actions organisée (s) comme société(s) d'investissement en capital à risque régie par la Loi SICAR, ou non.

La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances, lesquels pourront être convertibles en actions de la Société ou non. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières jugées utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 4. Durée de la Société. La Société est formée pour une période indéterminée.

Art. 5. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il pourra être transféré vers toute autre commune du Grand Duché de Luxembourg par une résolution de l'Assemblée Générale. Dans les limites de la commune de Luxembourg-Ville, le siège social peut être transféré par une résolution du Directoire.

Le Directoire a encore le droit de créer des succursales, des filiales ou d'autres bureaux en tous lieux qu'il jugera appropriés, tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque le Directoire estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social de la Société et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 6. Capital Social. Le capital social souscrit de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trente et un mille (31.000) Actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant de la manière requise en cas de modification des Statuts, dans les conditions prévues à l'article 11 ci-dessous.

Art. 7. Actions. Toutes les Actions sont nominatives et resteront sous forme nominative.

Un registre de(s) Actionnaire(s) sera tenu au siège social, où il peut être consulté par tout Actionnaire. Ce registre contient le nom de tout Actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'Actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces Actions, ainsi que la mention des cessions d'Actions et les dates de ces cessions. La propriété des Actions est établie par inscription dans ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions peuvent être émis aux Actionnaires et ces certificats, s'ils sont émis, seront signés par le Président ou par deux (2) membres du Directoire.

La Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par Action. Dans le cas où une Action viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits attachés à cette Action jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La même règle sera appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-proprétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites prévues par la Loi.

Art. 8. Cessions des Actions. La cession des Actions peut se faire par une déclaration écrite de cession inscrite au registre de(s) Actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de cession devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société peut également accepter comme preuve de cession d'Actions d'autres instruments de cession, dans lequel les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, et jugés suffisants par la Société.

Art. 9. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Aussi longtemps que la Société n'a qu'un Actionnaire, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un Actionnaire. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'Actionnaires, toute Assemblée Générale régulièrement constituée représente tous les Actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 10. Assemblée Générale annuelle - Autres assemblées. L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise, à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les convocations, le troisième jeudi de juin de chaque année à 13.00 heures. Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier Jour Ouvrable suivant.

Nonobstant ce qui précède, l'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si le Directoire constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées des Actionnaires pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Tout Actionnaire peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Actionnaires participant à l'assemblée peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à l'assemblée peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion de l'Assemblée

Générale est retransmise en direct et (iv) les Actionnaires peuvent valablement délibérer. La participation à une assemblée par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle assemblée.

Art. 11. Délais de convocation, Quorum, Avis de convocation, Procurations et Vote. Les délais de convocation et quorum requis par la loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Le Directoire, ainsi que le commissaire aux comptes ou, si des circonstances exceptionnelles le justifient, deux des membres du Directoire agissant conjointement, peuvent convoquer une Assemblée Générale.

Ils sont obligés de la convoquer de façon qu'elle soit tenue dans le délai d'un (1) mois, lorsque des Actionnaires représentant le dixième (1/10) du capital social souscrit le requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Un ou plusieurs Actionnaires représentant au moins un dixième (1/10) du capital social souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou de plusieurs points à l'ordre du jour de toute Assemblée Générale. Cette demande doit être envoyée par lettre recommandée cinq (5) jours au moins avant la tenue de l'Assemblée Générale en question.

Les avis de convocation pour chaque Assemblée Générale doivent contenir l'ordre du jour et sont faites par des annonces insérées deux fois à huit (8) jours d'intervalle au moins et huit (8) jours avant l'Assemblée Générale, dans le Mémorial et dans un journal de Luxembourg.

Des lettres missives seront adressées huit (8) jours avant l'assemblée aux Actionnaires.

Quand toutes les Actions sont nominatives, les convocations peuvent être faites uniquement par lettres recommandées.

Si tous les Actionnaires sont présents et/ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale pourra être tenue sans convocation préalable.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

Cependant, les décisions pour modifier les Statuts peuvent seulement être adoptées par une Assemblée Générale représentant au moins la moitié (1/2) du capital social et pour laquelle l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la Société.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts, par des annonces insérées deux fois, à quinze (15) jours d'intervalle au moins et quinze (15) jours avant l'Assemblée Générale dans le Mémorial et dans deux (2) journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indique la date et le résultat de la précédente assemblée.

La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers (2/3) au moins des voix exprimées à l'Assemblée Générale concernée. Les voix attachées aux Actions pour lesquelles l'Actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul ne sont pas pris en compte pour le calcul de la majorité.

Chaque Actionnaire peut prendre part aux Assemblées Générales en désignant par écrit, soit en original, soit par téléfax ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise), une autre personne comme mandataire, Actionnaire ou non.

Le changement de la nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Actionnaires.

Chaque Action donne droit à une voix aux Assemblées Générales.

Les Actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un formulaire) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à condition que les formulaires indiquent (i) les nom, prénom, adresse et signature de l'Actionnaire concerné, (ii) l'indication des Actions pour lesquelles l'Actionnaire exercera son droit, (iii) l'agenda tel que décrit dans la convocation et (iv) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'ordre du jour. Pour être pris en comptes, les formulaires originaux devront être envoyés à la Société avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Avant de commencer les délibérations, les Actionnaires élisent en leur sein un président de l'Assemblée Générale. Le président nomme un secrétaire et les Actionnaires nomment un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau de l'Assemblée Générale.

Les procès-verbaux des réunions de l'Assemblée Générale seront signés par les membres du bureau de l'Assemblée Générale et par tout Actionnaire qui exprime le souhait de signer.

Cependant, si les décisions de l'Assemblée Générale doivent être certifiées, des copies ou extraits à utiliser devant un tribunal ou autre part doivent être signés par le Président du Directoire.

Art. 12. Administration. L'administration de la Société est soumise aux dispositions de la Section IV, paragraphe 4, sous-paragraphe 2 de la Loi, ou toute autre disposition ultérieure qui remplace la disposition antérieure.

La Société est dirigée par un Directoire comprenant au moins deux membres, lesquels ne sont pas nécessairement Actionnaires de la Société. Les membres du Directoire sont élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils sont rééligibles.

Lorsqu'une Personne Morale est nommée membre du Directoire, la Personne Morale doit désigner une personne physique en tant que représentant permanent qui la représentera comme membre du Directoire, conformément à l'article 60bis 4 de la Loi.

Les membres du Directoire sont nommés par l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale détermine également le nombre de membres du Directoire, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un membre du Directoire peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale peut attribuer à chaque membre du Directoire soit un pouvoir de signature A, soit un pouvoir de signature B, lesquels membres du Directoire seront désigné en tant que membre(s) du Directoire de classe A ou en tant que membre(s) du Directoire de classe B le cas échéant.

En cas de vacance d'un poste de membre du Directoire pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les membres du Directoire restants pourront élire, à la majorité des votes, un membre du Directoire pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine réunion de l'Assemblée Générale. En l'absence de membre du Directoire disponible, l'Assemblée Générale devra être rapidement être réunie et se tenir pour nommer de nouveaux membres du Directoire.

Art. 13. Réunion du Directoire. Le Directoire doit nommer le Président parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, membre du Directoire ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Directoire. Le Président préside toutes les réunions du Directoire. En son absence, les autres membres du Directoire, nommeront un Président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des membres du Directoire présents ou par procuration à la réunion en question. Les réunions du Directoire doivent en principe se tenir au siège social de la Société.

Le Directoire se réunit par convocation du Président ou par deux membres du Directoire, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Avis écrit de toute réunion du Directoire est donné à tous les membres du Directoire au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du Directoire.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Directoire sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et d'avoir connaissance de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque membre du Directoire donné par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise). Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion se tenant au lieu et place prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Directoire.

Tout membre du Directoire peut se faire représenter au Directoire en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise), un autre membre du Directoire comme son mandataire.

Le Directoire ne peut délibérer et/ou agir valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée et le cas échéant, si au moins un (1) membre du Directoire de classe A et un (1) membre du Directoire de classe B sont présents ou représentés. Un membre du Directoire peut représenter plus d'un autre membre, à condition que deux membres du Directoire au moins soient physiquement présents à la réunion ou y participent par un moyen de communication qui est autorisé par les statuts ou par la Loi. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion sera prépondérante.

Tout membre du Directoire peut participer à la réunion du Directoire par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les membres du Directoire participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Directoire peut entendre les autres participants et leur parler (iii) la réunion du Directoire est retransmise en direct et (iv) les membres du Directoire peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion. Une réunion du Directoire tenue par le biais de tels moyens de communication sera considérée comme tenue à Luxembourg.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, en cas d'urgence ou de circonstances exceptionnelles le justifiant, une décision du Directoire peut également être prise par voie circulaire. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Directoire (résolution circulaire). La date d'une telle décision est la date de la dernière signature.

Art. 14. Procès-verbaux de réunions du Directoire. Les procès-verbaux des réunions du Directoire sont signés par tous les membres du Directoire présents et une copie sera adressée à tous les membres du Directoire non-présents.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par deux (2) membres du Directoire conjointement.

Art. 15. Pouvoirs du Directoire. Dans le respect de l'article 18 des Statuts, le Directoire est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale et au Conseil de Surveillance sont de la compétence du Directoire.

Art. 16. Délégation de pouvoirs. Le Directoire peut nommer un délégué à la gestion journalière, membre du Directoire ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière et les affaires de la Société.

Le Directoire peut nommer une personne, membre du Directoire ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du Directoire. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du Directoire d'une telle entité.

Le Directoire est aussi autorisé à nommer une personne, membre du Directoire ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 17. Signatures autorisées. La Société est engagée, en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux (2) membres du Directoire ou par la signature conjointe d'un (1) membre du Directoire de classe A et un (1) membre du Directoire de classe B ou, s'il y a qu'un seul membre du Directoire, par la signature unique du membre unique du Directoire.

La Société est engagée en plus par la signature conjointe de toutes personnes ou la signature unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Directoire, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés. Dans les limites de la gestion journalière, la Société sera engagée par la seule signature, selon le cas, de la personne nommée à cet effet conformément au premier paragraphe de l'Article 16 ci-dessus.

Art. 18. Conseil de Surveillance. La Société est supervisée par le Conseil de Surveillance comprenant au moins deux membres, lesquels ne sont pas nécessairement Actionnaires de la Société. Les membres du Conseil de Surveillance sont élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils sont rééligibles.

Lorsqu'une Personne Morale est nommée membre du Conseil de Surveillance de la Société, la Personne Morale doit désigner une personne physique en tant que représentant permanent qui la représentera comme membre du Conseil de Surveillance de la Société, conformément à l'article 60 bis-14 de la Loi.

Les membres du Conseil de Surveillance sont élus par l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale détermine également le nombre de membres du Conseil de Surveillance, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un membre du Conseil de Surveillance peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste de membre du Conseil de Surveillance pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les membres du Conseil de Surveillance restants pourront élire, à la majorité des votes, un membre du Conseil de Surveillance pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale qui doit se tenir endéans un (1) mois. En l'absence de membre du Conseil de Surveillance disponible, l'Assemblée Générale devra être rapidement être réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux membres du Conseil de Surveillance.

Les décisions du Directoire suivantes nécessitent l'accord préalable du Conseil de Surveillance (les Décisions Majeures):

- Acquisitions ou cessions par le Groupe dont le prix dépasse dix mille euro (EUR 10.000), soit en une seule transaction ou en une série de transactions liées;
- Tout investissement dans ou l'exploitation d'une entreprise par le biais d'une entité qui n'est pas une filiale détenue entièrement, dépassant dix mille euro (EUR 10.000);
- La modification, remplacement ou tout ajout matériel à un prêt ou facilité de crédit conclu par un membre du Groupe ou l'ajout d'un nouveau prêt ou facilité de crédit;
- Toute proposition faite à l'Assemblée Générale concernant une fusion, un regroupement d'actions, une recapitalisation, une décision de liquidation ou la mise en oeuvre de toute procédure de faillite volontaire de la Société ou de tout membre du Groupe;
- Toute proposition faite à l'Assemblée Générale relative à la déclaration et au paiement de dividendes ou autre distribution par la Société;
- La conclusion par la Société ou tout membre du Groupe de toute transaction, concordat avec membre du Directoire de la Société ou tout autre membre du Groupe ou toute personne liée audit membre du Directoire ou à tout Actionnaire;
- La révocation et la nomination du Président et la révocation ou la nomination du directeur général de la Société ou de tout autre membre du Groupe;
- La création de toute hypothèque, droit réel, charge ou autre sûreté sur tout capital non appelé ou tout actif de la Société autrement que dans le cours normal des affaires;
- Les dépenses en capital faites par un membre du Groupe excédant dix mille euro (EUR 10.000) lors d'une année, sans que cela ne soit prévu au budget;

- Toute proposition faite par le Directoire à l'Assemblée Générale concernant la révocation, le remplacement et la rémunération des commissaires aux comptes de la Société;
- L'approbation de toute modification significative dans la politique ou la pratique comptable, en ce compris tout changement de l'exercice social de référence de la Société; et
- Le versement à tout membre du Directoire de la Société ou toute personne liée à lui, de toute prime ou commission sauf lorsque cela est prévu par un contrat de travail.

Art. 19. Réunion du Conseil de Surveillance. Les membres du Conseil de Surveillance doivent se réunir dès qu'une décision relevant de sa compétence aux termes de l'article 18 des Statuts doit être prise, sur convocation d'un membre du Conseil de Surveillance ou d'un membre du Directoire au lieu indiqué dans la convocation.

Il sera donné à tous les membres du Conseil de Surveillance un avis écrit de toute réunion du Conseil de Surveillance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Surveillance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et avoir connaissance de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du Conseil de Surveillance donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Tout membre du Conseil de Surveillance pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Surveillance en désignant par écrit un autre membre du Conseil de Surveillance comme son mandataire.

Les décisions du Conseil de Surveillance sont prises valablement à la majorité des voix des membres du Conseil de Surveillance présents ou représentés. Chaque membre du Conseil de Surveillance dispose d'une voix.

Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à la réunion du Conseil de Surveillance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance seront signés par tous les membres du Conseil de Surveillance présents ou représentés à la réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de Surveillance seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du Conseil de Surveillance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des membres du Conseil de Surveillance peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 20. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre opération entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance ou fondés de pouvoir de la Société auri(en)t un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou est(sont) administrateur, actionnaire, fondé de pouvoir ou employé d'une telle autre société ou entité.

Tout membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance ou fondé de pouvoir de la Société qui est administrateur, gérant, membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance ou fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de son affiliation avec cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque opération de la Société, ce membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance devra informer le Directoire ou le Conseil de Surveillance de son intérêt personnel et contraire et il ne participera pas aux délibérations et ne prendra pas part au vote sur cette opération; un rapport devra être fait au sujet de cette opération et de l'intérêt personnel de ce membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance à la prochaine Assemblée Générale.

La paragraphe qui précède ne s'applique pas aux résolutions du Directoire ou du Conseil de Surveillance concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues dans des conditions normales.

Art. 21. Indemnisation. La Société peut indemniser tout membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance ou fondé de pouvoir et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires pour des dépenses raisonnablement encourues par lui/elle en rapport avec toute action, procès ou procédure dans laquelle il/elle sera impliqué(e) en raison du fait qu'il/elle a été ou qu'il/elle est membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance ou fondé de pouvoir de la Société ou de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créancière et de par laquelle il/elle n'est pas en droit d'être indemnisé(e), excepté en relation avec des affaires dans lesquelles il/elle sera finalement jugé(e) responsable de fraude, négligence grave ou faute professionnelle intentionnelle.

En cas d'arrangement, l'indemnisation sera seulement réglée en relation avec les affaires couvertes par l'arrangement et pour lesquelles la Société obtient l'avis d'un conseiller que la personne qui doit être indemnisée n'a pas failli à ses devoirs de la manière visée ci-dessus. Le précédent droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits auxquels cette personne a droit.

Art. 22. Commissaire(s) aux comptes. Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes ou, dans les cas prévus par la loi, par un réviseur d'entreprises agréé externe et indépendant. Le(s) commissaire(s) aux comptes est(ont) élu(s) pour une période n'excédant pas six (6) ans et il est rééligible.

Le(s) commissaire(s) aux comptes est(ont) nommé(s) par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le(s) commissaire(s) en fonction peut être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 23. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année, sauf le premier exercice social de la Société.

Art. 24. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'année sociale, le Directoire dressera les comptes annuels de la Société dans la forme requise par la Loi.

Le Directoire soumettra au plus tard un (1) mois avant l'Assemblée Générale Annuelle ordinaire le bilan et le compte de profits et pertes ensemble avec leur rapport et les documents afférents tels que prescrits par la Loi, à l'examen du (des) commissaire(s) aux comptes, qui rédigera/ont sur cette base son(leur) rapport de révision.

Le bilan, le compte de profits et pertes, le rapport du Directoire, le rapport du(des) commissaire(s) aux comptes ainsi que tous les autres documents requis par la Loi, seront déposés au siège social de la Société au moins quinze (15) jours avant l'Assemblée Générale annuelle. Ces documents seront à la disposition des Actionnaires qui pourront les consulter durant les heures de bureau ordinaires.

Art. 25. Affectation des bénéfices. Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui sont affectés à la réserve légale requise par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 6 ci-dessus, et deviendra obligatoire à nouveau si la réserve légale descend en dessous de ce seuil d'un dixième (1/10).

L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et peut décider de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société et dans les limites de la Loi.

Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Directoire et doivent être payés aux lieux et heures choisis par le Directoire.

Le Directoire peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

Art. 26. Dissolution. La Société n'est pas dissoute du fait de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de la faillite, de l'insolvabilité ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs Actionnaires.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts, dans les conditions prévues à l'article 11 ci-dessus. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. Cette Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateur(s).

Le boni de liquidation, après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, sera distribué aux Actionnaires proportionnellement aux Actions détenues par eux.

Art. 27. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées conformément à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les Actionnaires.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se termine le 31 décembre 2011.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra le 21 juin 2012.

Souscription

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, l'Actionnaire Fondateur, prénommé et représenté tels que décrit ci-dessus, déclarent qu'il souscrit les trente et un mille Actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces Actions ont été entièrement libérées par l'Actionnaire Fondateur par un paiement en espèces, de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) payé par l'Actionnaire Fondateur est désormais à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

Résolutions de l'actionnaire

L'Actionnaire Fondateur prénommé, représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société, a pris les résolutions suivantes:

1. le nombre de membres du Conseil de Surveillance est fixé à trois (3);
2. les personnes suivantes sont nommées en tant que membres du Conseil de Surveillance:
 - Monsieur Davide SPOTTI, né le 5 mai 1963 à Mantova (Italie), avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;
 - Madame Catherine KOCH, née le 12 février 1965 à Sarreguemines (France), avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;
 - Monsieur Frédéric GARDEUR, né le 11 juillet 1972 à Messancy (Belgique), avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.
3. le nombre de membres du Directoire est fixé à trois (3);
4. les personnes suivantes sont nommées en tant que membres du Directoire:
 - Monsieur Alessio COLUSSI, né le 7 septembre 1961 à Gorizia (Italie), avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;
 - Monsieur Luca GALLINELLI, né le 6 mai 1964 à Firenze (Italie), avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;
 - Monsieur Nicolas GERARD, né le 20 avril 1981 à Libramont – Chevigny (Belgique), avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;
5. est nommé Securum Advisors Ltd, une société régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Morgan & Morgan Building, Road Town - Tortola, Iles Vierges Britanniques, en tant que commissaire aux comptes de la Société;
6. le mandat des membres du Conseil de Surveillance, des membres du Directoire et du commissaire aux comptes ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de l'année 2016; et
7. le siège social de la Société est fixé au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante et en cas de divergence entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé, à Luxembourg en date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état civil et demeure, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 mars 2011. LAC/2011/13612. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2011.

Référence de publication: 2011047536/883.

(110053602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2011.

Scolbel Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 72.394.

L'an deux mille onze, le dix mai

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «SCOLBEL PARTICIPATIONS S.A.», avec siège social à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 72394, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg le 3 novembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 8 du 4 janvier 2000, modifiée par le Notaire Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-duché de Luxembourg) le 26 mars 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 542 du 20 mai 2003.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Maître Marianne GOEBEL, avocat, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Maître Julien RODRIGUES, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Maître Nicola DI GIOVANNI, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Madame la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement;

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable;

III. Que la présente Assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Dissolution anticipée de la société et mise en liquidation
2. Nomination d'un liquidateur de la société
3. Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur
4. Divers

Après en avoir délibéré, l'Assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de dissoudre la société et de la mettre en liquidation.

Seconde résolution

Est nommé liquidateur de la société Maître Marianne GOEBEL, avocat, demeurant à Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

Troisième résolution

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus larges pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: M. Goebel, J. Rodrigues, N. Di Giovanni, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 mai 2011. Relation: EAC/2011/6172. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): p. T. THOMA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 13 mai 2011.

Référence de publication: 2011069230/49.

(110073847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2011.

Scientific Games (Luxembourg) Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 145.068.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2011.

Fidalux SA

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2011064598/15.

(110072054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

LB Software S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 85.270.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 11 mai 2011

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, de Lux Konzern Sàrl, ayant son siège social au 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et de Pan European Ventures S.A., ayant son siège social au 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

Luxembourg, le 11 mai 2011.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011064900/18.

(110072799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

Socas 9011, Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 114.855.

Le bilan rectificatif au 31/12/2009 qui remplace le dépôt référencé au numéro L100095459.04 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011064602/11.

(110072038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

Société Européenne de Matériel pour l'Appareillage, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 28.071.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 09.05.2011.

Fiduciaire S.à r.l.

CabexcO

Centre Helfent

1, rue Pletzer - L-8080 Bertrange

Signature

Référence de publication: 2011064603/15.

(110072279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

Auren International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 147.915.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Auren International S.A.

Signature

Référence de publication: 2011064674/12.

(110073148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

SPECO, Special Products Corporation Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9780 Wincrange, Maison 10.

R.C.S. Luxembourg B 93.284.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 09.05.2011.

Fiduciaire S.à r.l.

CabexcO

Centre Helfent

1, rue Pletzer - L-8080 Bertrange

Signature

Référence de publication: 2011064606/15.

(110072258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

Solma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7390 Blaschette, 2, rue Im Herbstfeld.

R.C.S. Luxembourg B 48.280.

Le Bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10/05/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011064604/10.

(110072186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

SPM-Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, Z.I. In den Allern.

R.C.S. Luxembourg B 112.784.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, Avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2011064607/15.

(110072250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

Taurus Transinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 149.275.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011064610/10.

(110072332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

BELLUS Health Luxco I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 94.031.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte des délibérations d'une assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 1^{er} avril 2011 que la clôture de la liquidation a été prononcée, que la cessation définitive de la société a été constatée et que le dépôt des livres sociaux pendant une durée de cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été ordonné.

Luxembourg, le 11 mai 2011.

Pour avis sincère et conforme

Pour *BELLUS Health Luxco I S.à r.l.*, en liquidation volontaire

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011064701/16.

(110072826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

NRB Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 160.296.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven on the thirteenth day of April.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Stichting NRB Finance, a foundation (Stichting) established under the laws of The Netherlands, having its statutory seat (statutaire zetel) in The Netherlands at 1079 LH Amsterdam, Amsteldijk 166 Amsterdam, registered with the Trade Register of the Chamber of Commerce of Amsterdam (Handelsregister van de Kamer van Koophandel voor Amsterdam) under number 52489701.

Being represented by Flora Gibert, notary's clerk, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which, initialed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the hereinabove stated capacity, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a public limited liability company (société anonyme), which it declared to establish.

BY-LAWS:

Chapter I. - Name, Registered office, Object, Duration.

1. Form, Name.

1.1 There is hereby formed a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (and in particular, the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law")) and by the present articles (the "Articles").

1.2 The Company exists under the name of "NRB Finance S.A."

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder of the Company (the "Sole Shareholder") or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 The board of directors of the Company (the "Board of Directors") is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.

2.4 In the event that the Board of Directors determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent, which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

3. Object.

3.1 The Company's object is:

(a) to raise funds, including by the issue of bonds, notes and other debt instruments or debt securities and, in particular, bonds exchangeable into the shares of Joint Stock Company “Aeroflot – Russian Airlines” or any other shares;

(b) to acquire, hold, to borrow or to lend interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in Joint Stock Company “Aeroflot – Russian Airlines” or any other Luxembourg or foreign entities in relation with the issuance of exchangeable bonds and to administer, develop and manage such interests; and (c) to provide financing, including by granting loans, to "National Reserve bank", a bank organised as an open joint stock company under the laws of the Russian Federation, and any of its affiliates.

3.2 The Company may also enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector: (a) to advance, lend or deposit money, to give credit, to grant loans; (b) to make deposits (including fiduciary deposits) with banks or depositaries; (c) to enter into stock lending arrangements, call options and other derivatives; (d) to grant security interests in any form whatsoever over its assets; and (e) to enter into any agreements, deeds or documents and all other ancillary transactions, relating to its corporate object including as detailed in 3.1 and 3.2 above.

3.3 The Company may carry out any transactions, whether commercial or financial which are directly or indirectly connected with its corporate object at the exclusion of any regulated activity of the financial sector.

3.4 In general the Company may carry out any operation which it may deem useful or necessary in the accomplishment and the development of its corporate purpose.

4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital.

5. Capital. The subscribed capital is set at EUR 31,000 (thirty one thousand Euro), divided into 31 (thirty one) registered shares with a par value of EUR 1,000 (one thousand Euro) each, fully paid up (by 100 %).

6. Form of the shares.

6.1 The shares will be in registered form (actions nominatives) and subject to legal conditions.

6.2 A register of the shareholder(s) of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholders. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in this register.

7. Payment of shares. Payments on shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions which the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid up.

8. Modification of capital.

8.1 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles.

8.2 The Company can repurchase its own shares within the limits set by the 1915 Law.

Chapter III. - Bonds, Notes and other debt instruments

9. Registered or Bearer form. The Company may issue debt securities in registered or bearer form. The debt securities, if issued in registered form, may not be exchanged or converted into bearer form.

Chapter IV. Directors, Board of directors, External auditors.

10. Board of directors or sole director.

10.1 In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members, who need not be shareholders.

10.2 In the case where the Company is incorporated by a Sole Shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that all the shares of the Company are held by one single shareholder, the Company may be managed by one single director (the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the shareholders acknowledging the existence of more than one shareholder. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such case, such legal entity must designate a permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints its successor at the same time.

10.3 The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without any indication on the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

10.4 In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

11. Meetings of the board of directors.

11.1 The Board of Directors shall elect a Chairman from among its members. The first Chairman may be appointed by the first general meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

11.2 The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any Director. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

11.3 The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, by telegram or telefax another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

11.4 All decisions by the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the Chairman has a casting vote.

11.5 The use of video-conferencing equipment and conference call means allowing the identification of each participating Director shall be allowed. These means must comply with technical features which guarantee an effective participation to the meeting allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of such persons in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting held through such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company. Each participating Director shall be authorised to vote by video or by telephone.

11.6 Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all Directors in person (résolutions circulaires). Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax, e-mail or telegram. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

11.7 Votes may also be cast by fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

11.8 The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

12. General powers of the board of directors.

12.1 The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

12.2 Any director having an interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the company, shall advise the board thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in these deliberations. At the next following general meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have had an interest conflicting with that of the company.

12.3 If there is only one shareholder, the minutes shall only mention the operations intervened between the Company and its Sole Director having an interest conflicting with the one of the Company. The provisions of the preceding paragraphs are not applicable when the decisions of the Board of Directors of the Company or of the Director concern day-to-day operations engaged in normal conditions.

13. Delegation of powers.

13.1 The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members of the Board, Directors, managers, officers or other agents, legal or physical person, who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the Board shall determine.

13.2 The Board of Directors may also confer all powers and special mandates to any person who need not be Directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

13.3 The first person entrusted with the daily management may be appointed by the first general meeting of shareholders.

14. Representation of the Company.

14.1 Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any two Directors together or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by any two directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

14.2 Towards third parties, in all circumstances, the Company shall also be, in case a daily manager has been appointed in order to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs, bound by the sole signature of the daily manager, but only within the limits of such power.

15. External auditor.

15.1 The accounts of the Company are audited by one or more approved statutory auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) appointed by the general meeting of shareholders or the Sole Shareholder.

15.2 The approved statutory auditor(s) is/are appointed for a determined period amongst the auditors registered with the Commission de Surveillance du Secteur Financier.

15.3 The approved statutory auditor(s) is/are re-eligible.

Chapter V. - General meeting of shareholders.

16. Powers of the sole shareholder / General meeting of shareholders.

16.1 The Company may have a Sole Shareholder at the time of its incorporation or when all of its shares come to be held by a single person. The death or dissolution of the Sole Shareholder does not result in the dissolution of the company.

16.2 If there is only one shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders and takes the decisions in writing.

16.3 In case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

16.4 Any general meeting shall be convened by the Board of Directors by means of convening notice sent to each registered Shareholder in compliance with the 1915 Law. It must be convened following the request of shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital. In case all the shareholders are present or represented and if they declare that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication. Shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be addressed to the Company's registered office by registered mail at least five (5) days before the date of the meeting.

16.5 Each shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box. Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the resolution, nor an abstention, shall be void. The Company will only take into account voting forms received three (3) days prior to the general meeting of shareholders they relate to.

16.6 The shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

16.7 Unless otherwise provided by the 1915 Law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

16.8 When the company has a Sole Shareholder, his decisions are written resolutions.

16.9 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the 1915 Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-third of the votes cast. Votes cast shall not include votes attaching to shares in respect of which the shareholder has not taken part in the vote or has abstained or has returned a blank or invalid vote.

16.10 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the shareholders and in compliance with any other legal requirement.

17. Place and date of the annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of shareholders is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg on the last Tuesday of the month of May at 2 (two) o'clock, and for the first time in 2011.

18. Other general meetings. The Board of Directors or the statutory auditors may convene other general meetings. A general meeting has to be convened at the request of the shareholders which together represent one tenth of the capital of the Company.

19. Votes. Each Share is entitled to one vote. A shareholder may be represented at any general meeting, even the annual general meeting of shareholders, by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

Chapter VI. - Business year, Distribution of profits.

20. Business year.

20.1 The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year, except for the first business year which commences on the date of incorporation of the Company and ends on the 31 December 2011.

20.2 The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual general meeting of shareholders to the statutory auditors who shall make a report containing comments on such documents.

21. Distribution of profits.

21.1 Each year at least five per cent of the net profits has to be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth of the capital of the Company.

21.2 After allocation to the legal reserve, the general meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

21.3 The Board of Directors may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by the 1915 Law.

Chapter VII. - Dissolution, Liquidation.

22. Dissolution, Liquidation.

22.1 The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles.

22.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders.

Chapter VIII. - Applicable Law.

23. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law.

Subscription and payment

The Articles having thus been established, the above-named parties have subscribed for the shares as follows:

Stichting NRB Finance 31 shares

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of thirty one thousand Euro (EUR 31,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the 1915 Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about one thousand five hundred Euro.

First extraordinary general meeting of sole shareholder

The above-named party, representing the entire subscribed capital and acting as Sole Shareholder of the Company, has immediately taken the following resolutions:

1. The Company 's address is fixed at 9B, Boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
2. The following has been elected as Director for a maximum period of six (6) years, its mandate expiring on occasion of the annual general meeting of the Sole Shareholder to be held in 2017:

a) Martijn Sinninghe Damsté, professionally residing at 9B, Boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

b) Laurent Bélik, professionally residing at 9B, Boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

c) Hinnerk Koch, professionally residing at 9B, Boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

Is appointed as Chairman of the Board of Directors Hinnerk Koch.

3. The following has been appointed as external auditor for the same period:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l, with registered office at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le treize avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Stichting NRB Finance, une fondation (Stichting) établie sous les lois des Pays-Bas ayant son siège statutaire aux Pays-Bas à 1079 LH Amsterdam, Amsteldijk 166 Amsterdam, enregistrée avec le Registre de la Chambre de Commerce à Amsterdam sous le numéro 52489701.

Dûment représentée par Flora Gibert, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, telle que représentée, a requis le notaire instrumentant de dresser le suivant acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer.

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège, Objet, Durée

1. Forme, Dénomination.

1.1 Il est constitué une société anonyme luxembourgeoise (la "Société") régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915") et par les présents statuts (les "Statuts").

1.2 La Société adopte la dénomination "NRB Finance S.A."

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique de la Société ("Actionnaire Unique") ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Le conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration") est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.4 Lorsque le Conseil d'Administration détermine que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

3. Objet.

3.1 L'objet social de la Société est:

(a) réunir des fonds, notamment par l'émission d'obligations, de billets à ordre et autres instruments de dette ou titres de dette et, en particulier, des obligations échangeables en actions de la société anonyme "Aeroflot - Russian Airlines" ou toutes autres actions;

(b) acquérir, détenir, emprunter ou prêter tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelque forme que ce soit, dans la société anonyme "Aeroflot - Russian Airlines" ou toute autre entité luxembourgeoise ou étrangère en relation avec l'émission d'obligations échangeables et l'administration, le développement et la gestion de tels intérêts, et

(c) fournir un financement, notamment par l'octroi de prêts, à "National Reserve bank", une banque organisé sous forme de société anonyme (open joint stock company) régie par les lois de la Fédération de Russie et n'importe lequel de ses apparentés.

3.2 La Société pourra également être engagée dans les opérations suivantes, étant entendu que la Société ne conclura pas de transactions qui auraient pour conséquence de l'engager dans toute activité considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

(d) avancer, prêter, déposer des fonds ou d'octroyer des crédits ou des prêts;

(e) déposer des fonds (notamment des dépôts fiduciaires) avec les banques ou des dépositaires;

(f) d'entrer dans des arrangements de prêt d'actions, options d'achat ou autres dérivés;

(g) d'octroyer des sûretés sous quelque forme que cela soit sur ses actifs; et

(h) de conclure des contrats, actes et documents et toutes opérations accessoires en relation avec son objet social notamment comme détaillé sous l'article 3.1 et

3.2 ci-dessus.

3.3 La Société pourra effectuer toutes opérations, commerciales ou financières qui directement ou indirectement est en relation avec son objet social à l'exception de toute activité réglementée du secteur financier.

3.4 En général, la Société pourra effectuer toute opération pouvant se révéler nécessaire ou utile à la réalisation et au développement de son objet social.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II. - Capital

5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000 (trente et un mille Euros), divisé en 31 (trente et une) actions nominatives d'une valeur nominale de EUR 1.000 (mille Euros) chacune, entièrement libérée (à raison de 100 %).

6. Nature des actions.

6.1 Les actions seront nominatives et dans le respect des conditions légales.

6.2 Un registre de(s) actionnaire(s) est tenu au siège social de la Société où il peut être consulté par tout actionnaire. Ce registre contient le nom de tout actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts des actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions est établie par inscription dans ledit registre.

7. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le Conseil d'Administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

8. Modification du capital.

8.1 Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

8.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la Loi de 1915.

Titre III. - Obligations, valeurs mobilières et autres instruments de dette

9. Obligations nominatives ou au porteur. La Société peut émettre des instruments nominatifs de dette ou au porteur. Les instruments nominatifs de dette ne peuvent pas être échangés ou convertis en instruments de dette au porteur.

Titre. IV. - Administrateurs, Conseil d'administration, Reviseur d'entreprises agréé(s).

10. Conseil d'administration.

10.1 En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

10.2 Si la Société est établie par un Actionnaire Unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que toutes les actions de la Société sont détenues par un Actionnaire Unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique ("Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans ce cas, une telle personne morale nommera un représentant permanent qui assurera ses fonctions au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale en question ne peut révoquer son représentant permanent qu'en nommant en même temps un successeur.

10.3 Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans aucune indication de la durée de leur mandat seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

10.4 En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

11. Réunions du conseil d'administration.

11.1 Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un Président. Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

11.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, en lui donnant une procuration par écrit, par télégramme, par télécopie ou par tout autre moyen. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

11.4 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes exprimés. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

11.5 L'utilisation des moyens de vidéo conférence et de conférence téléphonique permettant l'identification de chaque Administrateur participant est autorisée. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre de façon continue et permettant une participation effective de ces personnes à la réunion. La participation à la réunion par ces moyens est équivalente à la participation à la réunion en personne. Une réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée avoir été tenue au siège social de la Société. Chaque Administrateur participant est habilité à prendre part au vote par téléphone ou par visioconférence.

11.6 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, e-mail, télégramme ou télex. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

11.7 Les votes pourront également être exprimés par fax, e-mail ou par téléphone, à condition, dans cette dernière hypothèse, que le vote soit confirmé par écrit.

11.8 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le Président du Conseil d'Administration et par deux Administrateurs. Des extraits seront certifiés par le Président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

12. Pouvoirs généraux du Conseil d'Administration.

12.1 Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

12.2 Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

12.3 En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société. Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque les décisions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernent des opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

13. Délégation de pouvoirs.

13.1 Le Conseil d'Administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.

13.2 Le Conseil d'Administration pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

13.3 Le premier Administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

14. Représentation de la Société.

14.1 Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux Administrateurs ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

14.2 Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

15. Réviseur d'entreprises agréé(s).

15.1 Les comptes de la Société sont audités par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'Actionnaire Unique.

15.2 Le(s) réviseur(s) d'entreprises agréé(s) est/sont nommé(s) pour une période déterminée parmi les réviseurs d'entreprises agréés par la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

15.3 Le(s) réviseur(s) d'entreprises agréé(s) est/sont rééligible(s).

Titre V. - Assemblée générale des actionnaires

16. Pouvoirs de l'actionnaire unique / Assemblée générale des actionnaires.

16.1 La Société peut avoir un Actionnaire Unique lors de sa constitution, ainsi que par la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'Actionnaire Unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

16.2 S'il y a seulement un actionnaire, l'Actionnaire Unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des² et prend les décisions par écrit.

16.3 En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

16.4 Toute assemblée générale sera convoquée par le Conseil d'Administration par notification écrite en conformité avec la Loi de 1915. L'assemblée sera convoquée à la demande des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital de la Société. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication. Les actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital de la Société peuvent demander l'ajout d'un ou de plusieurs points sur l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Une telle demande doit être adressée au siège social de la Société par courrier recommandé au moins cinq (5) jours avant la date de l'assemblée.

16.5 Tout Actionnaire peut voter au moyen d'un formulaire envoyé par poste ou par fax au siège social de la Société ou à l'adresse mentionnée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les formulaires mis à la disposition par la Société, qui mentionnent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, les propositions soumises à la décision de l'assemblée, ainsi que, pour chaque proposition, trois cases permettant à l'Actionnaire de voter pour, contre ou de s'abstenir du vote sur chaque proposition en cochant la case adéquate. Les formulaires qui ne contiennent ni un vote pour, ni un vote contre la résolution, ni une abstention, seront nuls. La Société ne prendra en compte que les formulaires reçus trois (3) jours avant la réunion de l'assemblée générale.

16.6 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

16.7 Sauf dans les cas déterminés par la Loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

16.8 Lorsque la société a un Actionnaire Unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

16.9 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la Loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des actionnaires présents ou représentés.

16.10 Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

17. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.

23.2 L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le dernier mardi du mois de mai à 14 heures, et pour la première fois en 2011.

18. D'autres assemblées générales des actionnaires. Tout Administrateur ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

19. Votes. Chaque action donne droit à une voix. Un Actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne, actionnaire ou non, désignée par écrit ou par télégramme, télex ou téléfax.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

20. Année sociale.

20.1 L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année, sauf pour la première année sociale qui commence au jour de la constitution de la Société et qui se termine au 31 décembre 2011.

20.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

21. Répartition des bénéfices.

21.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

21.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

21.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

22. Dissolution, Liquidation.

22.1 La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

22.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VIII. - Loi Applicable

23. Loi Applicable. La Loi de 1915, telle que modifiée, trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, la comparante pré mentionnée déclare souscrire actions comme suit:
Stichting NRB Finance 31 actions

Toutes les Actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille cinq cents Euros.

Assemblée générale extraordinaire

La partie pré mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la Société est fixée au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Sont appelés aux fonctions d'Administrateurs, chacun pour un mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires à tenir en 2017:

a) Martijn Sinninghe Damsté, résident professionnellement au 9B, Boulevard Prince Henri L-1724, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

b) Laurent Bélik, résident professionnellement au 9B, Boulevard Prince Henri L-1724, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

c) Hinnerk Koch, résident professionnellement au 9B, Boulevard Prince Henri L-1724, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

Est appelé au fonction de Président du Conseil d'Administration Hinnerk Koch.

3. Le suivant a été désigné comme réviseur(s) d'entreprises pour la même période: PricewaterhouseCoopers S.à r.l, avec adresse au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes,

Et après lecture, les comparants pré mentionnés, tous connus par le notaire par leurs noms, prénoms, état civil et résidences, ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 15 avril 2011. Relation LAC/2011/17627. Reçu soixante-quinze euros (75,- euros).

Le Releveur ff. (signé): Carole FRISING.

Référence de publication: 2011054830/534.

(110061742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

The Swatch Group Re (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5835 Alzingen, 10, rue Hondsbreck.

R.C.S. Luxembourg B 108.652.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 11 mai 2011.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011064613/12.

(110072158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

TCL Finance Luxembourg Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5884 Hesperange, 300C, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 155.098.

Le bilan et l'annexe au 31 octobre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TCL Finance Luxembourg S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011064614/11.

(110072626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

Ulran S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 10.563.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011064617/10.

(110072592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

Uvet International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 141.249.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 mai 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011064618/10.

(110072300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

Allsaints Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 121.292.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Allsaints Company S.A.
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Référence de publication: 2011064630/11.
(110072699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

Qealem Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 160.645.

—
STATUTES

In the year two thousand eleven, on the thirteenth day of April.

Before the undersigned Maître Henri HELLINCKX, notary, residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr Philip HIRSCHLER, Lawyer, born on 1st November 1955 in New York, residing 111 Oakwood Court, UK-W14 8JZ London,

here represented by Mrs Solange WOLTER-SCHIERES, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 22nd of March 2011.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name QEALEM HOLDING S.à r.l. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect or real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

3.2 The Company may furthermore carry out all transactions relating directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a public limited liability company or of a private liability company, as well as the administration, management, control and development of such participations.

3.3 In particular the Company may use its funds for the creation, management, development and the disposal of a portfolio comprising all types of transferable securities or patents of whatever origin, take part in the creation, development and control of all enterprises, acquire all securities and patents, either by way of contribution, subscription, purchase or otherwise, option, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

3.4 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or to any other company. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.5 The Company may also carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

3.6 The Company may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estate and those concerning the placement and management of money. In general, the Company may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions that aim to promote and facilitate directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1 The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,-) represented by one hundred (100) shares in registered form with a par value of one hundred twenty five Euro (EUR 125,-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

In case of plurality of partners, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4 A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2 The members of the board might be split in two categories, respectively denominated «Category A Managers» and «Category B Managers».

7.3 The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any manager of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda

of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and, to the extent Category A Managers and Category B Managers were appointed, at least one Category A Manager and one Category B Manager must be present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast and, if the board of managers is composed of Category A Managers and Category B Managers such resolutions must be approved by at least one Category A Manager and one Category B Manager. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation.

10.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of its sole manager and by the joint signature of two managers in the case of a plurality of managers.

10.2 If the general meeting of partners decides to create two categories of managers (category A and category B), the Company will only be bound by the joint signature of any A Manager together with any B Manager.

10.3 The Company shall further be bound by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers.

The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of partners

Art. 12. Powers and Voting rights.

12.1 The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2 Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3 Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1 If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December of each year.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15 Allocation of Profits.

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2 Notwithstanding the preceding provisions, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the Shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholders.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16 Dissolution - Liquidation.

16.1 In the event of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

VII. General provision

Art. 17. General provision. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2011.

Subscription - Payment

Thereupon, Mr Philip HIRSCHLER pre-named and represented as stated here-above, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all 100 shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12.500,-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200.-.

Resolutions of the sole partner

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as Sole manager of the Company for an indefinite period:
- Mr Philip HIRSCHLER, pre-named
2. The registered office of the Company is set at L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le treize avril.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Philip HIRSCHLER, Avocat, né le 01 novembre 1955 à New York, demeurant 111 Oakwood Court, UK-W14 8JZ Londres,

ici représenté par Madame Solange WOLTER-SCHIERES, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 22 mars 2011

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination QEALEM HOLDING S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

3.2 La Société a en outre pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

3.3 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

3.4 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.5 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

3.6 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cent vingt cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance.

7.2 Les membres du Conseil peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

7.3 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

Art. 9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, que si au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, ces résolutions ont été approuvées par au moins un Gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation.

10.1 La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

10.2 Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées (Gérant de catégorie A et Gérant de catégorie B), la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

10.3 La Société sera aussi engagée par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée Générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 Nonobstant les dispositions précédentes, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires aux Associés avant la fin de l'exercice social sur la base d'un état de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par les Associés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la Loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2011.

Souscription - Libération

Monsieur Philip HIRSCHLER, représenté comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'entière du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les 100 parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.200,-.

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée gérant unique de la Société pour une durée indéterminée:
- Monsieur Philip HIRSCHLER, précité
2. Le siège social de la Société est établi à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.
Signé: S. WOLTER-SCHIERES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 avril 2011. Relation: LAC/2011/18705. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 3 mai 2011.

Référence de publication: 2011060911/406.

(110067851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

Uvet International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 141.249.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011064619/10.

(110072302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

Vespucci S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 112.724.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Martijn Bosch.

Référence de publication: 2011064620/10.

(110072562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

Zenit Multistrategy Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 121.973.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2011.

Pour Zenit Multistrategy Sicav
BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.
Agent Domiciliaire
Marc-André BECHET / Corinne ALEXANDRE
Directeur / -

Référence de publication: 2011064621/15.

(110072025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

La Mondiale Europartner S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 23, Zone d'Activités Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 49.940.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'administration du 11 mars 2011

Le Conseil d'administration a pris acte de la démission de Monsieur Philippe RICARD de son mandat de délégué à la gestion journalière avec effet au 11 mars 2011.

Le Conseil d'administration nomme Monsieur Fabrice SAUVIGNON né le 22 mars 1972 en France à Ris Orangis, demeurant 14 rue du Schlewenhof L-3366 Leudelange, en qualité de Directeur général avec les pouvoirs les plus étendus en matière de gestion journalière des affaires de la société tels que définis par le Conseil d'administration en date du 11 mars 2011 ainsi que la représentation de celle-ci conformément aux statuts.

Monsieur Fabrice SAUVIGNON est nommé pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 11 mars 2011.

Pour extrait conforme
Alain GAJAN
Président du Conseil d'administration

Référence de publication: 2011065298/19.

(110072632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

Panis, Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9530 Wiltz, 29, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 112.509.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011064625/10.

(110072751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

evotech, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-4831 Rodange, 176, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 146.430.

Il résulte de deux contrats de cession de parts sociales datés des 10 mars 2011 et 14 mars 2011 que:

- Monsieur Richard CUYLEN a cédé 160 parts sociales de la Société à la société NT 3 S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 4 rue Henri Schnadt, immatriculée auprès du RCS de Luxembourg sous le numéro B 87.973,

- Monsieur Richard CUYLEN a cédé 40 parts sociales de la Société à Monsieur Julien SCHMITT, né à Thionville (F) le 4 avril 1986, demeurant à F-57100 Thionville, 8, Impasse des Charpentiers.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011064626/15.

(110072952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

jeedeceee, Société Anonyme.

Siège social: L-5670 Altwies, 12A, route de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 155.094.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'ADMINISTRATEUR UNIQUE

Référence de publication: 2011064628/10.

(110073219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

Share, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 28.744.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 18 avril 2011

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire Messieurs Jean-Michel Gelhay, Vincent Planche, Alexander Schoen et Eric Lobet en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012.

2. de réélire KPMG Audit S.à r.l. en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012.

Luxembourg, le 5 mai 2011.

Pour SHARE

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

Marc-André BECHET / Corinne ALEXANDRE

Directeur / -

Référence de publication: 2011065327/19.

(110072342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

CS Nordic Retail Holdings No.1 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 113.578,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 134.357.

Par résolutions signées en date du 5 mai 2011, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de David Charles Cunnington, avec adresse professionnelle au 57, Berkeley Square, W1J 6ER Londres, Royaume-Uni, de son mandat de gérant, avec effet immédiat

2. Nomination de Richard James, avec adresse professionnelle au Lansdowne House, 57, Berkeley Square, W1J 6ER Londres, Royaume-Uni, au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2011.

Référence de publication: 2011064759/15.

(110073237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

Allianz Global Investors Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 71.182.

Dieses Dokument ist zur Aktualisierung der im Handelsregister hinterlegten Informationen vorgesehen.

Verwaltungsrat

Die Geschäftsadresse des Verwaltungsratsmitglieds George McKay lautet seit 26. April 2011 wie folgt:

27th Floor, ICBC Tower, 3 Garden Road, Central, HongKong

Für die Richtigkeit des Auszuges
Allianz Global Investors Luxembourg S.A.
Asselborn / Eis

Référence de publication: 2011064629/14.

(110073323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

Alvisse Parc Hôtel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1453 Luxembourg, 120, route d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 135.387.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2011.

Référence de publication: 2011064632/10.

(110073374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

Anciennes Tanneries de Wiltz s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9550 Wiltz, 42A, rue Joseph Simon.

R.C.S. Luxembourg B 103.088.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011064637/10.

(110072760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

Apollo Feeder Golf (EU), Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 137.258.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2011.

Référence de publication: 2011064638/11.

(110073055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

Backblock S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 117.461.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011064688/9.

(110073111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

Elysis Trading S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 95.054.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} avril 2011

Résolution n° 1

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide la nomination aux fonctions de commissaire aux comptes de Madame Nadine CARELLE, née le 26 mai 1967 à Dudelange et demeurant à L-4123 Esch-sur-Alzette, 4, rue du Fossé, pour une durée de six ans.

Esch-sur-Alzette, le 1^{er} avril 2011.

Pour extrait sincère et conforme à l'original

Fiduciaire C.G.S.

4, rue du Fossé

L-4123 Esch-sur-Alzette

Signature

Référence de publication: 2011065197/17.

(110071397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2011.

Apollo Feeder Golf (US), Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 137.259.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2011.

Référence de publication: 2011064639/11.

(110073056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

Autonomy Capital One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.012.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 115.215.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011064645/11.

(110073174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

Adames S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1474 Luxembourg, 5, Sentier de l'Espérance.

R.C.S. Luxembourg B 27.003.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011064647/11.

(110073407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

Aéroservice Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1110 Findel, Aéroport de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 44.659.

Procès-verbal de gérance du 06 mai 2011

Le 6 mai 2011, au siège social de la SARL AEROSERVICE LUXEMBOURG (la «Société»),

Monsieur Bernard ZELER, agissant en sa qualité de gérant unique de la Société, confirme le transfert des parts sociales (45), anciennement détenues par Monsieur Ronald Peter BLOM, au profit de la société MARLOW BV et ce, suivant contrat de cession de parts sociales du 6 mai 2011.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le présent procès-verbal a été signé.

Bernard ZELER.

Référence de publication: 2011064650/14.

(110073117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

Aesthetic Acquisition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 114.432.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AESTHETIC ACQUISITION S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011064651/11.

(110073544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

Majuro Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 98.401.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 2 mai 2011

Première résolution

Les actionnaires décident de révoquer A&C Management Services S.à r.l en tant que Commissaire aux Comptes de la société.

Deuxième résolution

Les actionnaires décident de nommer Grant Thornton Lux Audit S.A., ayant siège social au 83, Pafebruch L-8308 Capellen, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 43 298, en tant que nouveau Commissaire aux Comptes de la Société, pour auditer les comptes se terminant au 31 décembre 2010, jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

Pour extrait

Pour la Société

Référence de publication: 2011064932/18.

(110073411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

BNP Paribas Flexi II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 130.737.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 28 avril 2011

En date du 28 avril 2011, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

- Elle ratifie la décision du conseil d'administration du 1^{er} octobre 2010 d'accepter la démission de Nicolas FALLER de son poste de membre du Conseil d'administration avec effet au 30 septembre 2010 et procède à son remplacement par Monsieur Anthony FINAN, avec adresse professionnelle au 14, rue Bergère F-75009 Paris.

- Elle renouvelle le mandat d'administrateur de Madame Claire COLLET avec adresse professionnelle au 33, rue de Gasperich L-5826 Howald-Hesperange, de Messieurs Marnix ARICKX, William DE VIJLDER, Paul MESTAG et Hans STEYAERT tous 3 avec adresse professionnelle au 55, rue du Progrès B-1210 Bruxelles;

- Elle renouvelle le mandat de réviseur d'entreprises de la Société PriceWaterhouseCoopers;

Ces mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée statuant sur les comptes pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2011.

Luxembourg, le 11 mai 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BNP PARIBAS FLEXI II

Signature

Référence de publication: 2011071550/22.

(110078075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

Alcar s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9776 Wilwerwiltz, 4, Op der Gare.
R.C.S. Luxembourg B 101.575.

Le Bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph CANNIVY.

Référence de publication: 2011064652/10.

(110073270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

Alpha Investimenti Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8217 Mamer, 41, Op Bierg.
R.C.S. Luxembourg B 74.023.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Lemanik Asset Management Luxembourg SA
Signatures

Référence de publication: 2011064655/11.

(110072676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

Alpha Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1309 Luxembourg, 8, rue Charles IV.
R.C.S. Luxembourg B 118.371.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 1^{er} mai 2011

Il résulte de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 1^{er} mai 2011 que le siège social de la société a été transféré à L-1309 Luxembourg, 8, rue Charles IV

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2011.

Pour la société

Référence de publication: 2011064656/13.

(110073493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

Star One Media S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 160.700.

STATUTS

L'an deux mille onze, le treize avril.

Par devant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange.

Ont comparu:

1.- Luxembourg Fund Partners S.A., inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 150 332, avec siège social à L-1446 Luxembourg, 12, rue Jean Engling,

ici représentée par ses administrateurs Luc LELEUX, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg et Julien RENAUX, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg;

2.- BrothersMoore Limited, inscrite au Registre des Sociétés des Iles Vierges Britannique sous le numéro 1034970, avec siège social à MIDOCEAN MANAGEMENT AND TRUST SERVICES (BVI) LIMITED, Midocean Chambers, P.O. Box 805, Road Town, Tortola (Ils Vierges Britanniques)

ici représentée par ses directeurs Geoffroy Robert MOORE, directeur de sociétés, demeurant à Gstaad (Suisse) et Christian David Michael MOORE, directeur de sociétés, demeurant à Monaco (Principauté de Monaco),

le premier ici représenté par le second en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée.

Les comparantes ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de STAR ONE MEDIA SARL.

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg.

Art. 3. L'objet social principal de la Société est d'émettre des recommandations d'investissement se rapportant à l'activité du fonds d'investissement spécialisé LFP Prime Sicav SIF S.A. -Star One Media Fund.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros, représenté par cent (100) parts de cent vingt-cinq (125,-) euros chacune.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2011.

Souscription et Libération

Les parts ont été souscrites comme suit:

1.- Luxembourg Fund Partners S.A., inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 150 332, avec siège social à L-1446 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, cinquante parts	50
2.- BrothersMoore Limited, inscrite au Registre des Sociétés des Iles Vierges Britannique sous le numéro 1034970, avec siège social à MIDOCEAN MANAGEMENT AND TRUST SERVICES (BVI) LIMITED, Midocean Chambers, P.O. Box 805, Road Town, Tortola (Ils Vierges Britanniques), cinquante parts	50
Cent parts	100

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cent cinquante (850,-) euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-1528 Luxembourg, 11-13, Boulevard de la Foire.
- Le nombre des gérants est fixé à cinq (5).
- Sont nommés gérants, pour une durée illimitée:

1.- Luxembourg Fund Partners S.A., inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 150 332, avec siège social à L-1446 Luxembourg, 12, rue Jean Engling;

2.- Geoffroy Robert MOORE, directeur de sociétés, né à Londres (Grande Bretagne), le 27 juillet 1966, demeurant à CH-3780 Gstaad, Chalet Oberborthus, Chräwelgässli 20;

3.- Christian David Michael MOORE, directeur de sociétés, né à Londres (Grande Bretagne), le 23 août 1973, demeurant à MC-98000 Monaco, 27, Avenue Princesse Grace;

4.- William TODMAN jr, administrateur de sociétés, né à New York (États Unis d'Amérique), le 14 mai 1956, demeurant à 10380 Wilshire Boulevard, # 1402, Los Angeles, Etats-Unis d'Amérique, CA 90024;

5.- Ahmet SARPEN, administrateur de sociétés, né à Londres (Grande Bretagne), le 13 janvier 1962, demeurant professionnellement à RAM Capital SA, CH-1207 Genève, rue du Versonnex 11.

La société est engagée par la signature conjointe de trois des gérants, dont obligatoirement celle de Luxembourg Fund Partners S.A..

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après information par le notaire aux comparants que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites plus haut sub "objet social" respectivement après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, de tout ce qui précède, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Leleux, Renaux, Moore et Molitor

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 21 avril 2011. Relation EAC/2011/5283. Reçu soixante quinze euros 75,-

Le Receveur (signé): Kirchen.

Pour EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce

Dudelange, le 28 AVR. 2011.

Frank MOLITOR.

Référence de publication: 2011063970/93.

(110070485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Aperam, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12C, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 155.908.

Le Conseil d'administration d'APERAM a coopté Madame Laurence MULLIEZ, avec adresse professionnelle au 12C Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, comme membre du Conseil d'administration d'APERAM, avec effet au 10 mai 2011.

Madame Laurence MULLIEZ achèvera le mandat de Madame Sylvie OUZIEL, démissionnaire, mandat qui viendra à expiration lors de l'Assemblée générale annuelle de l'année 2013.

La cooptation de Madame MULLIEZ est sujette à ratification par la prochaine Assemblée générale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2011.

Référence de publication: 2011064658/14.

(110073469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

Arc Advisory Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 111, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 121.631.

EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 avril 2011 que:

SER.COM S.à.r.l., ayant son siège social 19 Boulevard Grande Duchesse Charlotte, RESIDENCE D'ORANGE L-1331 Luxembourg à été nommé Commissaire en remplacement de GLOBAL TRUST ADVISORS SA, commissaire démissionnaire. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 11 mai 2011.

Référence de publication: 2011064659/14.

(110072821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

Arcavest Project s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 23, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 66.711.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 11 mai 2011.
Pour la société
FIDUCIAIRE ACCURA S.A.
Experts comptables et fiscaux
Signature

Référence de publication: 2011064660/14.

(110072673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

Arcavest Project s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 23, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 66.711.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 11 mai 2011.
Pour la société
FIDUCIAIRE ACCURA S.A.
Experts comptables et fiscaux
Signature

Référence de publication: 2011064661/14.

(110072674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

Rhodes Holding I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.344.880,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 136.173.

En date du 30 novembre 2010, GM GLOBAL STEERING HOLDINGS, LLC, une limited liability company constituée et existant selon les lois de l'Etat du Delaware (USA), établie et ayant son siège social au 20, Renaissance Center, USA - 48265-300 Detroit, a transféré l'intégralité des parts sociales qu'elle détenait dans la Société à PCM (SINGAPORE) STEERING HOLDING PTE. LIMITED, une limited private company constituée et existant selon les lois de Singapour, établie et ayant son siège social au 8, Cross Street, #11-00, PWC Building, Singapour 048424, enregistrée au Accounting and Corporate Regulatory Authority de Singapour sous le numéro 201023640G.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011065002/15.

(110072986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

Ramius Special Alternative Program, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 132.239.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration prises par voie circulaire le 28 mars 2011

Il est décidé:

- de prendre note de la démission de Monsieur Roger ANSCHER en tant qu'Administrateur avec effet au 31 mars 2011

Certifié sincère et conforme
Pour RAMIUS SPECIAL ALTERNATIVE PROGRAM
KREDIETRUST LUXEMBOURG

Référence de publication: 2011065006/15.

(110073399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.
